

## Matériaux Biosourcés. ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● programme :

Depuis l'intégration du développement durable dans la construction, le choix des matériaux a eu un grand impact. À ce titre, nous nous interrogeons sur la possibilité d'utiliser des matériaux dont l'impact environnemental est réduit, qui sont issus des filières locales et qui soient économiquement compétitifs.

.intervenant : **Vanessa Grob** architecte h.m.n.o.p / *Atelier D architecture & urbanisme durable*

.contexte : cette formation a lieu dans la continuité du cycle de formations que l'ICEB organise pour ses membres.

.public : adhérents de l'ICEB et de CO2D et non-adhérents elle s'adresse aux architectes et ingénieurs et économistes de la construction.

.date : **12 Juin 2014**

.lieu : Maison de l'Architecture, 148 Rue du Faubourg Saint-Martin, Paris 10e arr.

.durée : une journée (7 heures)

.tarif : adhérents ICEB-CO2D : 300 € HT ( 360 € TTC)  
non-adhérents : 600 € HT (720 € TTC)

### .renseignements et inscription :

inscription avant le **15 mai 2014**  
par email: [formation@asso-iceb.org](mailto:formation@asso-iceb.org)

.paiement : par chèque de 360 € TTC (ou 720 € TTC) à l'ordre du Pôle EVA  
à envoyer avec la fiche d'inscription au vice-président Formation de l'ICEB :  
Ivan Fouquet | 2 rue de turenne | 75004 Paris

Dès réception de votre paiement, nous vous transmettrons la convention pour une demande de prise en charge auprès de votre OPCA.

Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture  
148 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris  
Association loi 1901  
N°Siret : 512 070 996 000 16 / Code APE : 8559A  
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 445 49 75  
à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la formation Professionnelle d'Ile-de-France,  
N° de TVA Intracommunautaire : FR 41 512070996

### Objectifs pédagogiques :

- . Identifier les enjeux de l'utilisation de matériaux naturels.
- . Aider à la conception écoresponsables.
- . Aider au choix d'une filière adapté à un lieu spécifique.
- . Identifier les matériaux disponibles dans le marché
- . Identifier les nouveaux matériaux et leur possible développement.
- . Comprendre le label matériaux biosourcés.

### 1. Définitions

Ils sont locaux, ils sont renouvelables, ils nécessitent beaucoup moins d'énergie pour leur fabrication que certains matériaux minéraux ou issus de l'industrie pétro chimique, ils captent du CO2. Depuis la création du label matériaux biosourcés, il est bien de comprendre comment et pourquoi utiliser ces matériaux.

### 2. Focus sur les matériaux

- a. Présentation des matériaux : filière, utilisation, etc...
- b. Performance
- c. Critères de choix
- d. Caractéristiques des matériaux

Détails, mise en œuvre, dimensionnement, etc.

### 3. Focus sur la labellisation matériaux biosourcés

### 4. Normes

Normes applicables et exceptions : DTU, Atex, Pass'Innovation, Règles professionnelles, etc.

### 5. Exemples de projets

fiche d'inscription

Nom de la formation : Matériaux Biosourcés .....  
Date : 12/06/2014 .....

Société : .....  
Adresse : .....  
Siret : ..... Code APE : ..... Adhérent ICEB ou CO2D

Stagiaire  
M./Mme/Mlle : ..... Nom Prénom : .....  
Fonction : .....  
Téléphone direct : .....  
Adresse email : .....

Coût Pédagogique unitaire :  adhérents ICEB-CO2D : 300 € HT ( 360 € TTC)  
 non-adhérents : 600 € HT (720 € TTC)

.....  
Date, Cachet , Signature :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si vous souhaitez participer, merci de nous retourner cette fiche d'inscription complétée et signée, accompagnée de votre chèque d'acompte à l'ordre du pôle EVA.

Fiche à retourner par email à : [formation@asso-iceb.org](mailto:formation@asso-iceb.org)  
et par courrier au vice-président Formation de l'ICEB :  
Ivan Fouquet | 2 rue de turenne | 75004 Paris

Dès réception de votre paiement, nous vous transmettrons la convention pour une demande de prise en charge auprès de votre OPCA.  
Toute demande d'annulation doit nous être signifiée au plus tard 7 jours avant la date de la formation.  
Passé ce délai, elle ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.